



V I L L E D E  
G E N E V E

LÉGISLATURE 2011-2015  
DÉLIBÉRATION PRD-95  
SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

*décide:*

à l'unanimité, soit par 64 oui

*Article unique.* – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel 2013, le compte d'exploitation et le bilan au 31 décembre 2013, le tableau de financement, ainsi que le rapport de l'organe de révision du 8 mai 2014 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

---

Certifié conforme:

Le Secrétaire:

Rémy Burri

Le Président:

Olivier Baud